

Convention de mise à disposition de places de stationnement

Entre :

LACOMBE

La Mairie de Nérac, représentée par Nicolas Combe, Maire

et

Le Centre Hospitalier Agen Nérac, représenté par ..... , Directeur

La surface de plancher du futur EHPAD des Violettes, objet de la demande de permis PC 047 195 23 V0018, est de 4132 m<sup>2</sup>.

Le règlement Local d'urbanisme de la commune de Nérac (Zone UB) implique la construction de 83 places de stationnement (1 place pour 50 m<sup>2</sup>)

Le terrain d'assiette du projet du nouvel EHPAD les Violettes ne permet pas la création du nombre de places nécessaires au fonctionnement de celui-ci, compte tenu d'un accès unique et d'une géométrie non compatible.

Le règlement Local d'urbanisme de la commune de Nérac (Zone UB) indique au paragraphe II – caractéristique urbaines, architecturales, environnementales et technique, dans le paragraphe Stationnement que, s'agissant d'un bâtiment public, « le stationnement sera adapté au besoin de la construction projetée » et que dans « l'impossibilité technique de pouvoir aménager le nombre d'emplacements nécessaires au stationnement sur le terrain des constructions projetées, le constructeur peut être autorisé à reporter sur une autre terrain situé à moins de 200 m du premier, les places de stationnement qui lui font défaut à condition qu'il apporte la preuve qu'il réalise ou fait réaliser les dites places. »

Estimation du nombre de places nécessaires au projet :

Le nombre de personnel nécessaire au fonctionnement de l'EHPAD est de 10 professionnels en simultanée soit 7 aides-soignants/agents de services hospitaliers, 1 infirmière Diplômée et 2 agents hôteliers. Le nombre de visiteurs a été évalué pendant l'été 2022 à l'entrée du bâtiment actuel et mesuré à un nombre maximum de 10 visiteurs en simultané.

Le nombre de places nécessaires au projet est donc de :

. 10 places pour le personnel en simultanée, correspondant au besoin de fonctionnement de l'établissement

. 10 places pour les visiteurs dont une réservée au PMR

Soit 20 places au total

Le terrain d'assiette permet de réaliser 8 places qui seront réalisées par le CH de Nérac, les 12 places restantes seront réalisées sur le domaine public par la mairie de Nérac à moins de 200 m du terrain, sur l'avenue du 19 mars 1962. Ces places seront repérées par une signalétique adéquate et seront à l'usage exclusif de l'EHPAD.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée et ne pourra être résiliée par l'une des parties qu'en raison d'un impérieux motif d'intérêt général.

Signature :

A Nérac, le.....

Mairie de Nérac

A Agen, le .....

Directeur du CH d'Agen Nérac

PLAN + zone )  
2